

L'ÉCOLE

Syndicaliste

N° 436

mai 2021

SNUDI

FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière



Le ministre doit créer les postes et recruter en urgence !

1^{er} mai

1^{er} mai 150 000 manifestants contre l'État d'urgence permanent, contre les mesures liberticides, pour la satisfaction des revendications



@ Loire-Atlantique

Ce 1^{er} mai 2021, les confédérations FO et CGT appelaient avec Solidaires et la FSU à des manifestations partout en France dans le cadre de la journée internationale des travailleurs.

Dans son discours, Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération CGT-FO a tenu à rappeler que « *notre présence ce matin, aux murs des fédérés, avec nos camarades de Paris et de la région parisienne, rendait hommage à la mémoire des vingt à trente mille victimes de la Commune de Paris, féroce réprimée par le gouvernement d'Adolphe Thiers. (...) Pour nous, syndicalistes, parmi les grandes dates du mouvement ouvrier, la Commune de Paris tient une place particulière. Dernière révolution du XIX^e siècle, c'est aussi la première tentative de prise en main de leur destin par les ouvriers.* »

Cette journée se tenait cette année dans une situation particulière rappelée dans le communiqué intersyndical confédéral FO, CGT, Solidaires, FSU : « *Le contexte de crise sanitaire conduit aussi à limiter les libertés et le rôle pourtant essentiel du syndicalisme. Nos organisations combattent toutes les entraves à l'activité syndicale et toutes les atteintes aux libertés individuelles et collectives notamment le droit constitutionnel de manifestation. Elles condamnent la prolongation sans fin de l'état d'urgence et appellent au retrait des dispositions contenues dans le projet de loi sécurité globale et les décrets sécurité intérieure qui remettent en cause ces libertés.* »

150.000 salariés, jeunes, retraités ont manifesté en France. Parmi les revendications, la défense des services publics et de l'hôpital public comme en témoigne l'appel intersyndical FO, CGT, Solidaires, FSU, UNEF, UNL d'Île-de-France : « *Les Unions Régionales d'Île-de-France (URIF) condamnent, depuis des mois, les suppres-*

sions de moyens notamment dans les hôpitaux de l'AP-HP impactés par de multiples fermetures de lits, de suppressions de postes tous grades confondus: les URIF exigent notamment l'ouverture immédiate des 100 lits disponibles, prêts à l'emploi, à l'hôpital Hôtel-Dieu (Paris), ainsi que des 40 lits disponibles à l'hôpital Jean Verdier (93). »

La manifestation du 1^{er} mai à Paris, comme ailleurs, a été marquée par des cortèges massifs et déterminés. En plein Etat d'Urgence, des dizaines de milliers de manifestants se sont mobilisés sur leurs revendications, sur les revendications des organisations syndicales ! Malgré les tentatives d'intimidation répétées des forces de l'ordre, sur ordre de la préfecture de police et donc du gouvernement, visant à créer le chaos et à imposer l'arrêt de la manifestation parisienne, les manifestants avec les organisations syndicales et leurs services d'ordre n'ont pas cédé et la manifestation est arrivée à destination, place de la Nation !

En fin de manifestation, le cortège de la CGT a été violemment pris pour cible et agressé par des individus qui n'entendaient visiblement pas que les organisations syndicales puissent manifester. Cette attaque antisyndicale a fait plusieurs blessés. C'est inacceptable, c'est inadmissible, pas touche à nos camarades de la CGT !

Cette agression intervient dans un contexte où le gouvernement tente de remettre en cause les libertés démocratiques, et en particulier les libertés syndicales : loi Sécurité globale, décrets « *fichage des syndicalistes* », état d'urgence permanent... Le gouvernement porte l'entière responsabilité de cette dérive inquiétante qui conduit à remettre en cause le droit de revendiquer et de manifester. La FNEC FP-FO apporte un soutien inconditionnel aux camarades de la CGT agressés ce samedi 1^{er} mai à Paris. ■



@ Gironde



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Depuis des mois, les médias rapportent quotidiennement la même information : les lits d'hôpitaux sont saturés. C'est un fait ! Mais... à qui la faute sinon à ce gouvernement qui en a supprimé 7 500 depuis deux ans et qui continue d'en fermer en pleine épidémie ? L'hôpital public est ainsi contraint de déprogrammer des opérations, de refuser des malades faute de lits, faute de personnels !

N'y a-t-il pas un parallèle avec la situation que nous connaissons au sein de l'Éducation nationale ?

Les étudiants sont privés de cours en présentiel depuis plus d'un an. Quant aux lycéens (à qui l'on demande maintenant de préparer leurs examens comme si de rien n'était), ils ont perdu depuis des mois la moitié de leurs heures de cours.

Et concernant le 1^{er} degré, le ministre Blanquer a indiqué dans son nouveau protocole que désormais, lorsqu'un enseignant absent ne serait pas remplacé, ses élèves ne seraient pas accueillis à l'école !

À l'hôpital public on refuse des malades, à l'école on refuse des élèves !

En refusant de recruter en urgence des enseignants sous statut pour remplacer les collègues absents, le ministre remet en cause le droit à l'instruction des élèves et fait porter sur les personnels, et en particulier les directeurs d'école, la responsabilité de renvoyer les élèves chez eux ce qui ne peut que générer des conflits avec les parents d'élèves.

Pour le SNUDI-FO, il est insupportable que les enseignants doivent accueillir les élèves des collègues absents faute de remplaçants au mépris de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves (situation qui dure d'ailleurs depuis des années) mais il est tout aussi insupportable de renvoyer les élèves chez eux !

Le ministre doit donc immédiatement recruter des personnels. C'est possible !

En effet, il a rendu 212 millions d'euros de son budget 2020 soit l'équivalent de 4 200 postes. De l'argent, il y en a !

Des milliers de candidats aux concours 2020 ont été inscrits sur les listes complémentaires. Des personnels, il y en a !

Par ailleurs, le président a annoncé comme mesure exceptionnelle le recrutement de 10 000 policiers en urgence. Il est donc possible de procéder à des recrutements exceptionnels !

La responsabilité du ministre est pleine et entière dans la situation chaotique que connaissent les écoles. La question de la mobilisation en direction de la rue de Grenelle pour aller chercher les postes, les recrutements en urgence est donc posée !

La question de la mobilisation en direction du ministère est posée

C'est ce qu'expriment les collègues de l'école de Bournoncles en Haute-Loire : « *Ne serait-il pas nécessaire que nous, personnels de l'Éducation nationale, nous nous réunissions très rapidement, avec les organisations syndicales qui le souhaitent, pour discuter de l'action efficace en direction du ministre pour obtenir enfin satisfaction ?* »

Ainsi, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education du Val-de-Marne ont appelé à la grève et ont manifesté jeudi 6 mai au ministère pour exiger des recrutements supplémentaires et des mesures de protection des personnels. Ils ont raison et le SNUDI-FO national les soutient !

Cette discussion se mène aussi en Haute-Savoie où les syndicats FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, SNALC, avec le syndicat lycéen UNL et les parents d'élèves de la FCPE ont décidé « *de s'unir et d'envisager toutes les actions possibles, y compris d'aller chercher les postes au ministère* »

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir avec le syndicat dans leurs écoles, dans leurs circonscriptions afin de discuter de ces questions. ■



SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

page 2 - 1 ^{er} mai	pages 10 - 11 - Mutations
page 3 - Édito	page 12 - Éducation prioritaire
pages 4 - 5 - Mobilisations	page 13 - Échos des départements
pages 6 - 7 - AESH	page 14 - Stagiaires
pages 8 - 9 - PIAL	page 15 - Promotions
(à afficher dans la salle des maîtres)	page 16 - Loi Rilhac

mobilisations

Creuse

Les manifestants ouvrent une brèche ! Des postes supplémentaires attribués dans le 1^{er} degré !

Après 3 samedis consécutifs où 300 manifestants battent le pavé à Guéret à l'appel de la FNEC FP-FO 23 avec l'intersyndicale (FNEC FP-FO 23, SNUipp-FSU 23, SE-UNSA et CGT) avec les parents d'élèves (FCPE), les élus locaux, les DDEN... sans compter toutes les mobilisations qui ont eu lieu localement dans les écoles (écoles parfois occupées par les parents, opérations école morte), le ministre annonce que des postes supplémentaires seraient attribués dans le 1^{er} degré en Creuse.

Ces annonces doivent être maintenant suivies d'effet. C'est d'ores et déjà une magnifique victoire due à la détermination de tous, dans laquelle FO a pris toute sa place. Pour autant, le compte n'y est pas. Il faut davantage de postes immédiatement pour annuler toutes les fermetures, créer une liste complémentaire (qui n'existe pas pour les PE en Creuse) et stagiairiser les contractuels qui le souhaitent.

Une dotation supplémentaire doit se faire dans tous les départements ! Rien n'est fini ! Le ministre Blanquer doit annuler toutes les fermetures, et donner les moyens en postes pour que la rentrée 2021 se fasse correctement ! ■



Val-de-Marne

Appel intersyndical à la grève et à la manifestation au ministère jeudi 6 mai

Suite à une réunion syndicale ayant réuni 105 collègues, SNUDI-FO 94, SNUipp-FSU 94, CGT Educ'action 94, SUD Education 94 décident d'appeler à la grève avec manifestation au ministère le jeudi 6 mai.

Les organisations syndicales appellent à la grève pour la santé et la sécurité des enseignants, de tous les personnels, des élèves et de leurs familles, pour un véritable plan de recrutement en urgence d'enseignants et revendiquent notamment : « La mise en œuvre d'un plan de recrutements massifs et immédiats d'enseignants pour assurer le remplacement systématique des personnels malades ou en ASA et l'allègement significatif des effectifs des classes, avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves. »



Ils ont raison !
C'est au ministère qu'il faut aller chercher les postes !

Alors que le manque de postes et de remplaçants sème plus que jamais le chaos dans les écoles, le SNUDI-FO soutient la grève des syndicats du Val-de-Marne.

Il invite les syndicats départementaux à regrouper les personnels dans les écoles, dans des réunions d'information syndicale à multiplier les motions pour réaffirmer les revendications, l'exigence de recrutement immédiat de personnels, pour faire connaître et soutenir l'initiative des syndicats du Val-de-Marne et mettre en discussion la question de la montée au ministère pour gagner sur nos revendications. ■

Haute-Loire

Motion de l'école de Bournoncles

Nous, personnels de l'école de Bournoncles, dénonçons les conditions de ce retour de vacances scolaires.

Le nouveau protocole nous place, nous, ainsi que les parents d'élèves, dans une situation insupportable.

Ainsi, le jeudi 29 avril, l'absence non remplacée d'une enseignante d'un enfant d'une collègue à obligé cette collègue, dans le cadre du nouveau protocole du ministre (qui interdit la répartition des élèves des collègues absents dans les autres classes de l'école), à quitter elle aussi son poste. Ce qui nous a obligés à notre tour à appeler toutes les familles des élèves qu'elle devait prendre en charge, pour qu'ils viennent les récupérer. De plus, l'enseignante restante n'a pu assurer l'échange de service prévu avec une autre classe de l'école. Ces réactions en chaîne vont inévitablement se poursuivre et vont nous concerner tous, dégradant nos conditions de travail, les conditions d'apprentissage et d'accueil des élèves et remettant en cause le droit à la scolarisation.

Il est insupportable que le ministre, avec son protocole inapplicable, abandonne les enseignants, les élèves, les parents, les élus locaux et leur laisse gérer la pagaille tout seul.

- Pour régler le problème, au lieu de renvoyer les enfants chez eux plaçant les familles dans des situations difficiles, ne faudrait-il pas recruter immédiatement des enseignants supplémentaires pour pallier au problème de remplacement des personnels absents ?
- Pour appliquer les gestes barrières et la distanciation sociale, ne faudrait-il pas recruter des enseignants pour ouvrir des classes et diminuer les effectifs d'élèves ?

Depuis des semaines, nous réclamons des postes supplémentaires. L'Inspectrice d'académie et le recteur font la sourde oreille à nos revendications, c'est donc directement au ministre qu'il faut maintenant demander des comptes.

Aussi ne serait-il pas nécessaire que nous, personnels de l'Éducation nationale, nous nous réunissions très rapidement, avec les organisations syndicales qui le souhaitent, pour discuter de l'action efficace en direction du ministre pour obtenir enfin satisfaction ?

C'est cette proposition de réunion que nous faisons à l'ensemble des personnels des écoles de la circonscription de Brioude. ■



Aude

Grève et mobilisation contre les fermetures de classe

La grève et la mobilisation pour « pas de fermeture de classes avec le COVID » à l'appel du SNUDI-FO 11 et de plusieurs regroupements de parents d'écoles concernées a été un succès. 120 personnes devant la DSDEN : parents, élus, enseignants ; 10 écoles étaient représentées. La DASEN a reculé sur 10 fermetures initialement prévues.

Le mandat des parents, des enseignants et des élus, réaffirmé à plusieurs reprises, est clair : pas une seule fermeture ! Unité pour l'annulation de toutes les fermetures et pour les ouvertures nécessaires ! C'est par la mobilisation de tous que l'on peut gagner ! Le ministre doit acter une dotation supplémentaire en postes. ■



Le **SNUDI-FO** réaffirme ses revendications :

- le recrutement immédiat d'enseignants fonctionnaires d'État et d'AESH à hauteur des besoins !
- l'annulation de toutes les fermetures de classes prévues et création des postes nécessaires !

- des mesures de protection immédiate pour les personnels !
- un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ! Abandon des PIAL !
- l'abandon du projet de loi Rilhac ! ■

AESH

Mobilisation nationale du 8 avril

Paris

1 000 manifestants devant le ministère
« Abandon des PIAL, des recrutements massifs, un vrai statut, un vrai salaire »

Les AESH sont venus de toute la région parisienne, par centaines, dans l'unité avec la FNEC FP-FO, la CGT, la FSU, SUD Education. Ils ont manifesté jusqu'au ministère pour porter leurs revendications : l'abandon des PIAL, des recrutements massifs, un vrai statut, un vrai salaire !

Devant le ministère, une AESH a pris la parole pour interpellier le ministre. Elle exerce en ULIS et prend en charge la classe de 12 élèves toute seule depuis la rentrée parce qu'aucun enseignant n'a été nommé. Pour 700 € par mois ! « Honte à vous Monsieur le Ministre, on n'en peut plus, on a des loyers à payer et vous êtes tran-

quille sur votre fauteuil. Les moyens, ils existent, on n'est pas dans un pays sous-développé. On veut un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation ».

Une délégation a été reçue
mais aucune réponse n'a été apportée

Les manifestants sont déterminés à poursuivre la mobilisation pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. ■

Pyrénées-Atlantiques

Deux rassemblements à l'appel de l'intersyndicale départementale FO - CGT - FSU
100 personnes réunies le 8 avril

Le 8 avril dans les Pyrénées-Atlantiques pose les bases d'un combat à venir pour les AESH. Les AESH revendiquent de pouvoir travailler à temps plein, d'avoir les moyens et les outils pour exercer leur métier, d'être reconnus, de mettre un terme à des techniques managériales dignes du 19^{ème} siècle, c'est une maltraitance qui s'exerce sur les personnels et sur les élèves.

Extraits des prises de parole

Pressions, intimidations
et interdiction de défendre leurs droits

« Lors du premier stage des 60 heures de formation, le responsable AESH nous a clairement expliqué qu'on avait signé un contrat, qu'on savait à quoi on s'engageait et que maintenant il était hors de question de venir se plaindre ou de venir demander quoi que ce soit. Toute revendication est interdite. »

PIAL : la lourdeur
et les dysfonctionnements qu'ils engendrent

« On nous change les affectations en cours d'année, on se fout de nous, on se fout des enfants qu'on accompagne, il n'y a pas d'humanité dans cette gestion. Lorsqu'on m'a enlevée du poste, lorsque les parents m'ont dit combien c'était difficile pour leur enfant, j'ai eu du mal à dormir, à m'en remettre. Pour résumer, le PIAL c'est : déshabiller Paul pour habiller Jacques. »

« La réalité du PIAL, c'est que ça correspond à une dégradation des conditions de travail et surtout à une dégradation des conditions d'accueil des élèves. C'est du saupoudrage. On se retrouve avec des enfants qui sont suivis trois heures dans la semaine. Je ne vois pas comment, nous, AESH, on peut suivre le déroulé de la classe, le déroulé de la matière, tisser des liens de confiance avec un élève quand on ne le voit que trois heures dans la semaine. Je suis désolée, ce n'est pas possible... » ■



Vaucluse

Manifestation des AESH à Avignon le 8 avril

Extrait de l'allocution de Tanguy LANGLET pour la Fédération FO de l'Enseignement

La FNEC FP-FO revendique que soit mis fin à la précarité des personnels AESH par leur intégration dans un corps de la fonction publique garantissant ainsi un vrai salaire, un vrai déroulement de carrière et une revalorisation salariale immédiate.

Et pour commencer, FO exige qu'immédiatement les personnels AESH qui le souhaitent puissent travailler à temps plein pour que cesse le scandale de ces temps partiels imposés, qui plus est pour les personnels les plus précaires de notre ministère.

FO réaffirme sa revendication d'abandon des PIAL dès la rentrée 2021

Alors que nos collègues AESH réclament un vrai statut qui leur offrirait un déroulement de carrière, l'accès à une véritable formation, la possibilité de choisir leur affectation dans le cadre d'un mouvement, le ministre Blanquer, dans le cadre de son « Grenelle », tente de détruire les garanties statutaires des enseignants et des administratifs.



Alors que nos collègues AESH réclament un vrai salaire, le ministre Blanquer poursuit la politique de blocage des salaires et de développement de l'arbitraire dans le déroulement de carrière des personnels sous statut.

FO affirme que défendre les revendications des AESH, c'est défendre les acquis de tous les personnels de l'Éducation nationale, et c'est ensemble, solidairement, dans l'unité syndicale, que nous devons développer le rapport de force pour la satisfaction de toutes nos revendications. ■

Les AESH ne veulent pas en rester là !

Le SNUDI-FO avec la FNEC FP-FO est plus que jamais à leurs côtés dans les départements comme au niveau national pour les réunir, construire le rapport de force et porter leurs revendications comme ce sera le cas lors d'une audience FO au ministère le 5 mai.

L'intersyndicale CGT Educ-Action, FNEC FP-FO, FSU, SNALC, SNCL, Sud Education appelle les AESH à la grève le 3 juin pour :

- ▶ engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- ▶ abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- ▶ créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ▶ recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale nationale (...) appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin.

Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Elle appelle à la tenue d'intersyndicales pour préparer et réussir la journée de grève du jeudi 3 juin et d'assemblées générales des personnels pour réaffirmer les revendications et construire les suites de la mobilisation. ■

« RENTRÉE 2021 : TOUT LE TERRITOIRE »

Les PIAL : outil de mutualisation en situation de handicap et de destr

La Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a créé les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés). Ces pôles ont des conséquences à la fois sur les conditions de travail des personnels qu'ils soient AESH et enseignants mais également sur la prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

« Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont créés dans chaque département. Ils ont pour objet la **coordination des moyens d'accompagnement humain** au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Ils constituent **des pôles ressources** à destination de la communauté éducative ; ils **associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux**. »

Titre I, Chapitre IV, Article 25 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Mutualisation et flexibilisation des AESH au sein d'un territoire, le PIAL ...

Les PIAL imposent la flexibilisation des conditions de travail des AESH qui sont désormais affectés au sein d'un de ces pôles dans lesquels ils peuvent être appelés à se déplacer en fonction des besoins.

Une dotation d'AESH est attribuée à chaque PIAL que le coordinateur est chargé de répartir en fonction des besoins.

On se retrouve ainsi avec des AESH déplacés d'une école à l'autre en fonction des urgences, du jour au lendemain sans prendre en compte les conséquences au niveau professionnel et personnel...■



... et baisse du nombre d'heures d'accompagnement des élèves

Les PIAL permettent désormais de réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap : il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées attribuées au PIAL.

Des milliers d'enfants se voient aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin.

Dans certains PIAL, il manque des dizaines d'heures d'accompagnement des élèves. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de s'adapter à cette pénurie de moyens. ■

Après les enseignants, les personnels médico-sociaux deviennent personnels ressources !

Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social (ÉMAS) à la scolarisation des élèves en situation de handicap (se fera) d'ici la fin d'année scolaire 2020-2021. »

« Les Agences régionales de santé travaillent au déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire et l'objectif est de faire en sorte que d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021, l'ensemble des établissements scolaires puissent faire appel à une ÉMAS. »

Alors qu'en établissement médico-social, les élèves bénéficient d'enseignement mais aussi de soins, le Ministre, via les PIAL, instaure les EMAS, équipes de personnels médico-sociaux, destinés à venir en pompiers volants apporter des aides très parcellaires dans le milieu ordinaire, engendrant une perte de soins pour les élèves de ces établissements.

Rappelons que le ministre Blanquer a annoncé la scolarisation de 80% des élèves d'IME et d'ITEP en milieu ordinaire. ■

des moyens alloués aux élèves destruction des structures spécialisées



Comités de suivi de l'École Inclusive à tous les niveaux pour accompagner la dislocation de l'enseignement spécialisé

Pour suivre et impulser le démantèlement de tout l'enseignement spécialisé ainsi qu'imposer l'inclusion systématique, les ministres Blanquer et Cluzel ont créé le Comité National de Suivi de l'école inclusive dont les comptes-rendus accessibles sur le site du ministère nous donnent la feuille de route explicite du gouvernement !

Depuis septembre 2020, les comités départementaux de suivi de l'École Inclusive sont installés dans les départements ayant pour objectif de mettre en place la politique inclusive du gouvernement et la restructuration des établissements spécialisés. ■

L'inclusion systématique portée à son paroxysme dans le cadre de la politique d'évaluation accompagnement des personnels PPCR et du ministre Blanquer

Des départements nous signalent que des collègues alertant la hiérarchie au sujet d'élèves posant des problèmes en classe en raison de manque de soins se voient imposer un accompagnement obligatoire imposé par PPCR avec des visites de conseillers pédagogiques et des rapports écrits préconisant bien souvent des actions irréalisables par un enseignant en charge d'une classe entière... Dans une telle situation, le

SNUDI-FO est aux côtés des collègues pour les défendre et dénoncer cet accompagnement.

Rappelons que le ministre Blanquer met en place les évaluations d'écoles à compter de la rentrée 2021. Nul doute que ces évaluations seront un levier supplémentaire pour imposer l'inclusion systématique contre l'intérêt des élèves et des personnels. ■

Abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ! Maintien et rétablissement des structures spécialisées !

Le 8 avril, malgré le confinement, des milliers d'enseignants, AESH, parents se sont rassemblés dans toute la France pour :

► une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;

► l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;

► la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;

► recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins. ■

mutations

Le SNUDI-FO soutient toutes les initiatives prises dans les départements pour l'abandon des postes à profil et poursuit ses interventions au ministère. Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication d'abandon de tous les postes à profil, d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et de retour à un mouvement au barème, avec un contrôle exercé par les personnels via leurs représentants.

Malgré la loi de transformation de la fonction publique combattue par FO qui remet notamment en cause les prérogatives des CAPD, le SNUDI-FO poursuit ses interventions en défense du droit à mutation des personnels, le suivi des dossiers de mutations, le soutien des éventuels recours.

Contactez le SNUDI-FO ! ■

Courrier intersyndical du 23 mars pour l'abandon des profilages de postes en CP, CE1 et grande section dédoublés

Dans un nombre significatif de départements, l'administration a choisi en vue de la rentrée prochaine de profiler les postes d'enseignant-e-s en CP, CE1, et grande section dédoublés. (...)

Monsieur le Ministre, la confiance envers les équipes pédagogiques, enseignant-e-s dont les directeurs et directrices d'école, doit s'appliquer à leur capacité à choisir les organisations et à mettre en œuvre les enseignements dans le respect cadre du décret de 1989 sur la direction d'école.

Les organisations CGT éducation, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SUD éducation réaffirment leur attachement aux règles du mouvement qui garantissent l'égalité de traitement des enseignants. Elles exigent l'abandon du profilage massif des postes dans les départements où les DSDEN envisagent de le pratiquer, et la garantie que les règles du mouvement basées sur un barème transparent seront respectées. Elles soutiennent les initiatives locales nécessaires pour s'opposer à ces profilages et faire appliquer les règles d'un mouvement transparent et équitable. ■

Haute-Garonne

Un premier recul imposé par la mobilisation

Les enseignants de CP et CE1 en REP et REP+ ont reçu le 9 mars 2021 un procès-verbal de requalification de leur poste ouvrant la voie au profilage, au contrôle accru des pratiques, à la remise en cause de la liberté pédagogique. Le DASEN précise dans un mail que cette modification est liée à une directive ministérielle.

Cette annonce a suscité le rejet des personnels et dès le lendemain et dans les jours qui ont suivi, le SNUDI-FO 31 a pris les initiatives pour le retrait de la mesure :

- envoi d'un courrier au DASEN exigeant le retrait de ce pré-profilage et lui rappelant que le décret de 1989 relatif aux directeurs dispose que le directeur répartit les moyens d'enseignement après avis du conseil des maîtres. Ce courrier rappelle également qu'une commande ministérielle ne dispense pas de la saisie des instances réglementaires (CTSD, CDEN) tout comme de l'analyse de ses conséquences en CHSCT;
- interpellation du DASEN en CAPD et en CHSCT sur les conséquences de cette requalification et demande d'abandon immédiat de cette mesure.

Face au refus du DASEN de répondre à la revendication, l'intersyndicale FO-FSU-CGT-SUD décide d'un appel à la grève le vendredi 26 mars avec demande d'audience pour porter la revendication d'abandon de la requalification des postes de CP et CE1 dédoublés.

Rapidement, les collègues ont annoncé leur intention de faire grève, y compris les collègues hors éducation prioritaire.

Le mardi soir, le DASEN annonce aux organisations syndicales sa décision d'abandon de l'étiquetage, satisfaisant ainsi la revendication des collègues et de l'intersyndicale FO-FSU-CGT-SUD.

Ce recul est à mettre au compte de la mobilisation préparée par les collègues déterminés à gagner par la grève avec leurs organisations syndicales. ■



Le SNUDI-FO intervient dans les départements contre les postes à profil

En Gironde

Un rassemblement pour les ouvertures de postes et l'abandon des mesures de profilage a été organisé devant le rectorat de Bordeaux le 10 mars dernier par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action.

Dans le Rhône

Une pétition SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education exige l'abandon du profilage des postes de direction en REP, en REP+ et/ou totalement déchargés.

En Seine-Saint-Denis

Alors que la circulaire mouvement, accompagnée de la circulaire « postes spécifiques » est déjà sortie, la DSDEN sort de son chapeau un nouveau profilage : les directions sur des écoles en cité éducative. Cela représente 131 directions profilées (sur 950 écoles environ) pour lesquelles le poste est neutralisé. Cerise sur le gâteau, les collègues qui obtiennent un accord sur ce type de poste voient tous leurs vœux annulés. Autrement dit, quand on s'engage dans ce processus, les droits à mutation sont supprimés. Le SNUDI-FO intervient pour s'opposer à ces mesures et propose l'action commune aux autres organisations syndicales. ■



Mouvement intradépartemental les accusés de réception, les recours et l'aide du syndicat

Vous allez recevoir (ou vous avez déjà reçu) deux accusés suite à votre participation au mouvement intra.

- Le premier recense les vœux émis. Il vous permet de vérifier que votre participation a bien été validée ainsi que la liste des vœux émis. En cas de problème, prévenez votre syndicat départemental.
- Le second indique votre barème. Vous aurez un délai pour éventuellement contester celui-ci. Il est important de contacter votre syndicat départemental en cas de doute afin qu'il vous aide à argumenter.
- À la suite du résultat du mouvement, vous pourrez former un recours, en mandant le SNUDI-FO. N'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO de votre département afin qu'il vous aide et soutienne votre demande. ■

Recours mouvement interdépartemental - Exeat-ineat

Suite aux résultats du mouvement interdépartemental le 2 mars, la phase de recours (départementale et/ou ministérielle) a commencé.

Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, à laquelle la Force Ouvrière s'est opposé, les CAPD concernant les barèmes, les exeat-ineat, ne se réunissent plus. Cependant, le SNUDI-FO continue à jouer son rôle : aider les collègues, les défendre... Comment faire?

Les recours : il s'agit pour un collègue de former un recours en mandant le SNUDI-FO pour le représenter. Il peut y exposer sa situation... Cette phase existe depuis la loi de transformation de la Fonction publique.

Le SNUDI-FO national a d'ores et déjà participé à une bilatérale pour défendre les recours. Une autre est prévue prochainement. De nouveaux dossiers seront présentés.

Le ministère s'est engagé à en suivre une partie. Cela signifie que le ministère s'est engagé à contacter les DASEN (départ et accueil) pour mettre en avant certaines situations difficiles. Cela ne garantit malheureusement pas l'accord d'exeat-ineat mais constitue un point d'appui dans les départements.

En parallèle, les syndicats départementaux du SNUDI-FO participent également à des bilatérales afin de défendre les dossiers des collègues qui les ont mandatés. Ces recours permettent, dans certains cas, d'appuyer les demandes d'exeat-ineat. N'hésitez pas à contacter votre syndicat départemental et à le mandater.

Les Exeat-ineat : les demandes d'autorisation de sortir d'un département et d'intégrer un ou plusieurs autres. Pour obtenir une mutation, il faut l'accord des deux DASEN (départ et arrivée). Pensez à contacter très rapidement le SNUDI-FO de votre département. ■

éducation prioritaire

Le SNUDI-FO défend les revendications des personnels !

Des cités éducatives et des contrats locaux d'accompagnement contre la réglementation nationale

Les cités éducatives regroupent tous les « acteurs » autour d'un jeune de 3 à 25 ans, en passant par l'École, les terrains associatifs, culturels, sportifs, les acteurs économiques et sociaux ainsi que les familles.

Ainsi, la mission particulière de l'École est diluée dans un ensemble bien plus vaste, confondue avec bien d'autres missions. En outre, le pilotage d'une telle cité éducative a des répercussions importantes sur les conditions de travail, les missions et les statuts des personnels. Tout projet demande une réflexion, du temps, une analyse, de la rédaction, du calcul de budget, etc. À qui tout cela incombe au sein d'une école si ce n'est aux personnels directement ? C'est ainsi la foire aux projets qu'il faut gérer, non plus au niveau d'un établissement mais bien au niveau de toute la cité, avec les préférences ou pressions extérieures politiques pour tel ou tel projet de telle ou telle association ou entreprise, etc.

Pire, alors que le ministre refuse de confirmer que les REP seraient maintenues à la rentrée 2022, il annonce la création de CLA (contrats locaux éducatifs) à titre expérimental dans trois académies (Aix-Marseille, Lille, Nantes) pour la rentrée 2021.

Ces CLA permettraient aux recteurs d'attribuer localement des moyens, en fonction des projets en dehors de toute réglementation nationale.

Avec quels moyens ? A la rentrée 2021, dans l'académie d'Aix-Marseille, 10 postes sont dévolus au CLA dans le 1er degré pour 39 écoles concernées, soit 1 poste pour 3,9 écoles ! Dans l'académie de Lille ce sont 15 postes pour 34 écoles soit 1 poste pour 2,3 écoles. Dans l'académie de Nantes ce sont 10 postes pour 26 écoles soit 1 poste pour 2,6 écoles.

Pour le SNUDI-FO, les choses sont claires :

- ▶ les CLA et les cités éducatives, outils de déréglementation et de remise en cause du cadre national de l'Ecole Publique et des statuts, doivent être abandonnés !
- ▶ les écoles qui le souhaitent doivent pouvoir intégrer un dispositif REP ou REP+ !
- ▶ les AESH doivent percevoir les indemnités REP et REP+.

Aix - Marseille

Non aux contrats locaux d'accompagnement !

Les représentants de la FNEC FP-FO ont proposé au comité technique académique (CTA) de l'académie d'Aix-Marseille le vœu suivant* : « Le CTA d'Aix Marseille informé d'une expérimentation de « Contrats Locaux d'Accompagnement » au sein de son académie, considère que cette expérimentation n'est pas acceptable car elle introduirait, comme l'indique le ministère, une « contractualisation » en totale contradiction avec les principes qui régissent depuis toujours la Fonction publique, donc l'Ecole pu-

blique. De plus, la notion même de « contractualisation » constitue une grave menace contre le statut de fonctionnaire d'Etat des personnels de l'Education Nationale. Le CTA demande en conséquence l'abandon de ce projet d'expérimentation. » ■

(*) Outre la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT et SIAES ont approuvé ce vœu, tandis que l'UNSA ne participait pas au vote.

Rhône

90 % de grévistes pour le classement en REP+

À Givors, jeudi 18 mars, la grève à l'appel de la FNEC FP-FO, du SNUipp-FSU et de SUD Education pour le classement immédiat du collège Aubrac à Givors (Rhône) et des écoles qui en dépendent en REP+, était massive.

Dans les écoles concernées, 71 collègues sur 80 étaient en grève. 9 écoles sur 10 étaient fermées. Au collège, 48 personnels sur 54 étaient en grève : 90% de grévistes au total sur le collège et les écoles.

200 enseignants et parents d'élèves ont à nouveau manifesté dans les rues de Givors pour exiger :

- ▶ le classement immédiat du collège Lucie Aubrac de Givors et des écoles qui en dépendent en REP+ ;
- ▶ la création de postes d'enseignants, d'AESH, de CPE, d'AED à hauteur des besoins dans les écoles et collèges de Givors pour faire baisser les effectifs par classe, améliorer l'accompagne-



ment et l'accueil des élèves afin d'assurer une amélioration pédagogique pour tous les établissements et écoles de Givors.

Ce n'est pas de la « Cité Educative » annoncée par le recteur dont les personnels ont besoin mais de la satisfaction de leurs revendications ! ■

Le SNUDI-FO agit pour un rythme unique et national la semaine de 4 jours sur 36 semaines !

Le choix du conseil municipal de la commune de Brissac Loire Aubance (**Maine-et-Loire**) de maintenir un rythme de 4,5 jours suite à un vote majoritairement abstentionniste (18 pour le maintien, 11 contre et 19 abstentions) a soulevé la colère des enseignants et parents d'élèves. Leur détermination à obtenir gain de cause était d'autant plus légitime que la mairesse s'était engagée à ce que le conseil municipal suive l'avis des conseils d'école : dans les 10 conseils d'école, le retour aux 4 jours était majoritaire.

Malgré le refus de la mairie de recevoir le SNUDI-FO 49 et les enseignants en audience, malgré les intimidations de la mairie qui a tenté d'empêcher le rassemblement, malgré les publications de la presse dénigrant les enseignants, 70 enseignants et parents d'élèves se sont réunis devant la mairie de Brissac à l'appel du SNUDI-FO 49 vendredi 9 avril.

Les directeurs des écoles ont pu suite à ce rassemblement faire entendre leurs arguments, la mairesse ayant accepté de les rencontrer en présence d'un de leur IEN.

Suite à cette mobilisation, la question a été remise au vote le 20 avril : 28 voix pour le retour à 4 jours, 14 contre et 4 abstentions.

Ce revirement s'explique sans doute par la tenue du vote à bulletin secret, ce qui a probablement permis de libérer le vote des abs-

tionnistes : on ne peut que mesurer les pressions exercées pour le maintien coûte que coûte à 4,5 jours pour des raisons purement politiques.

Une chose est certaine, c'est la mobilisation des enseignants soutenue et organisée par le SNUDI-FO 49 qui a ordonné la suite des événements et permis d'obtenir satisfaction. Revendiquant le retour à 4 jours pour tous sur tout le territoire, le SNUDI-FO 49, attaché à la défense d'une école qui doit rester républicaine, apporte son soutien à tous les enseignants qui souhaitent s'organiser pour se faire entendre et rejoindre le fonctionnement à 4 jours qui satisfait tous ceux qui y sont revenus.

Dans **les Landes**, département où il y a peu la semaine de 4,5 jours était majoritaire, le SNUDI-40 se félicite que 68% des écoles landaises repassent à la semaine de 4 jours à la rentrée 2021. A la rentrée prochaine, les trois quart des écoles landaises, soit 77% des élèves, seront dérogatoires à la loi Peillon : c'est une victoire pour notre combat syndical !

Le SNUDI-FO 40 appelle maintenant les communes restées à 4,5 jours à réévaluer leur position, pour le retour à un même rythme scolaire sur tout le département, soit comme l'exprime notre syndicat national, la semaine de 4 jours sur tout le territoire de la République ! ■

Aisne

Mobilisation suite à l'agression d'un enseignant

Un enseignant de l'école maternelle Hélène Boucher, à Laon (Aisne), a été victime d'une lâche agression d'une violence extrême, ce lundi 22 mars. Notre collègue de Grande Section a été roué de coups de poings et de pieds, avant d'être transporté à l'hôpital.

Le SNUDI-FO 02 a contacté la directrice de l'école dans l'après-midi pour proposer tout le soutien nécessaire à l'équipe, et en particulier à notre collègue agressé.

Le SNUDI-FO 02 dénonce sans détour cette attaque contre l'École de la République et des collègues.

Comment ne pas y voir la conséquence directe de la dégradation de nos conditions de travail ? Comment ne pas y voir la conséquence directe du peu de reconnaissance du métier dans la société ? Comment ne pas y voir la conséquence directe du peu de considération des enseignants de la part du ministre ?

Le SNUDI-FO 02 réclame le soutien indéfectible de l'administration et la protection de tous les collègues menacés, harcelés, agressés !

Dans ce contexte, afin d'apporter son soutien à notre collègue de Laon, de faire part de leur tristesse et pour dénoncer la dégradation des conditions d'exercice du métier marquée par l'augmentation accrue des violences des parents envers les en-

seignants (et donc une montée de l'insécurité), le SNUDI-FO 02, dans le cadre d'une large intersyndicale (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SGEN-CFDT, SNE) a appelé les collègues à un rassemblement mercredi 31 mars à Laon et à une journée de grève le jeudi 1^{er} avril. ■



stagiaires

Le SNUDI-FO n'accepte aucune remise en cause de la titularisation des stagiaires

La fin de l'année approche et, avec elle, les échéances concernant la titularisation des stagiaires.

Le SNUDI-FO considère que les personnels stagiaires ont passé un concours exigeant dont ils sont maintenant lauréats et que l'institution doit tout mettre en œuvre pour leur permettre de bénéficier d'une formation de qualité et d'être titularisés.

Au prétexte des conditions dans lesquelles se sont tenus les concours en 2020, dont les lauréats ne sont aucunement responsables, le ministre a instauré un « oral de titularisation » dont nous demandons l'abandon. Le SNUDI-FO n'acceptera pas que cet « oral de titularisation » puisse être prétexte à la remise en cause de la titularisation des stagiaires et interviendra pour défendre toutes les situations.

Cette année a été une année particulière pendant laquelle les personnels stagiaires ont dû faire face, au même titre que les titulaires, à des conditions de travail extrêmement difficiles dans leurs écoles et établissements. Les stagiaires ont de surcroît été confrontés à une formation dégradée, le plus souvent en distanciel, avec des devoirs et parfois un mémoire à rendre dans ces conditions impossibles.

Les évaluations en classe sont terminées, un jury académique va se prononcer sur la validation de l'année de stage après avoir pris connaissance des avis des IEN et de l'INSPE. S'il y a un doute sur le parcours du stagiaire, il peut être convoqué devant un jury.



Cette année, plus que jamais, aucune remise en cause de la titularisation ne peut être acceptable. Le SNUDI-FO défendra le droit à la titularisation pour tous les collègues.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à être attentifs aux situations des professeurs des écoles stagiaires et à leur conseiller de contacter le SNUDI-FO pour toutes questions ou difficultés, en particulier concernant leur titularisation. ■

Orléans - Tours

Les professeurs des écoles stagiaires privés de congés de printemps !

Les professeurs des écoles stagiaires déjà soumis à des pressions invivables (mémoire, visites diverses, oral de titularisation dans les jours qui suivaient) ont saisi le SNUDI-FO car l'Université refusait que l'INSPE s'aligne sur le nouveau calendrier scolaire annoncé par le Président de la République, ce qui allait priver de congés scolaires ces collègues déjà fortement épuisés !

Inacceptable pour le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO qui sont immédiatement intervenus à tous les niveaux et ont saisi l'ADASEN et la rectrice en leur adressant un courrier.

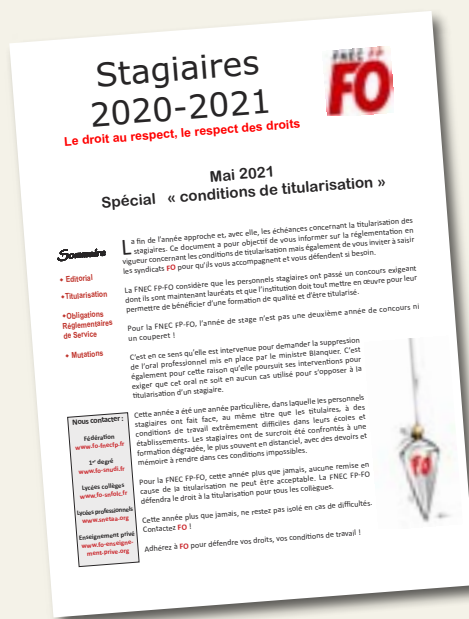
La FNEC FP-FO a également déposé un avis au CHSCT-Académique afin que la rectrice intervienne auprès de l'INSPE pour que les stagiaires obtiennent satisfaction !

« Le CHSCT-Académique se prononce pour que le calendrier national soit respecté par l'INSPE ».

La rectrice a refusé de mettre l'avis au vote mais s'est engagée à trouver une solution.

La FSU et l'UNSA ont soutenu la démarche de la FNEC FP-FO malgré le refus de la rectrice de faire voter l'avis.

L'unité a permis de faire bouger les lignes mais pas d'obtenir totalement satisfaction, l'Université n'acceptant finalement de n'accorder qu'une des deux semaines aux stagiaires malgré nos multiples démarches. ■



Hors classe le taux de promotion devrait passer de 17 à 18 %...

La campagne de promotions à la hors-classe 2021 va débiter, basée sur les avis PPCR émis pour les collègues à partir de la 2^{ème} année dans le 9^{ème} échelon.

Le ministre a annoncé le passage du taux de promotions à 18 % pour 2021. Le SNUDI-FO sera vigilant à ce que cela se traduise dans les faits.

Ce taux est toujours insuffisant pour que tous les collègues avec une carrière complète puissent partir en retraite en ayant été promu à la hors-classe, notamment des ex-instituteurs fortement pénalisés par l'évaluation-PPCR combattue par FO.

Pour toute question, contactez le SNUDI-FO. ■

Classe exceptionnelle modifications dans la note de service 2021 à paraître

La circulaire à paraître précisera les modalités applicables cette année pour les promotions à la classe exceptionnelle.

Deux modifications sont à noter :

- il n'y a plus besoin de candidater pour être inscrit dans le vivier 1, l'inscription est automatique. (vérifier toutefois avec les collègues concernés s'ils sont bien pris en compte) ;
- Pour le vivier 2, sont désormais inscrits les collègues aux 6^{ème} ou 7^{ème} échelon de la hors-classe.

Qui est promuable cette année ?

Les PE ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de la hors-classe et justifiant de 8 ans de fonctions accomplies telles qu'elles sont définies par arrêté (1^{er} vivier) au 31 août 2021 et les collègues ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon de la hors-classe (2^{ème} vivier) au 31 août 2021 sont promouvables.

Comment cela va-t-il se passer ?

L'appréciation de l'IA-DASEN peut varier d'une année sur l'autre.

L'appréciation est soit - **insatisfaisant** : 0 points ; - **satisfaisant** : 40 points ; - **très satisfaisant** : 90 points ; - **excellent** : 140 points

Les tableaux d'avancement :

Les PE promouvables vont être classés selon leur barème (valeur professionnelle + ancienneté dans la plage d'appel).

L'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation « *insatisfaisant* » n'est pas valorisée.

Reclassement

Avant promotion (hors classe)			Après promotion (classe exceptionnelle)		
Échelon acquis au 01/09/2021	Ancienneté dans l'échelon actuel	Indice majoré	Échelon de reclassement	Indice majoré	Conservation de l'ancienneté dans le nouvel échelon
3	Moins de 2 ans	668	1	695	oui
3	2 ans ou plus	668	2	735	non
4	Moins de 2 ans	715	2	735	oui
4	2 ans ou plus	715	3	775	non
5	Moins de 2 ans et 6 mois	763	3	775	oui
5	2 ans et 6 mois ou plus	763	4	830	non
6		806	4	830	
7		821	4	830	

Promotions

Cette année, l'effectif du corps dans le grade de la classe exceptionnelle sera de 7,15 %.

En 2023, 10 % de l'effectif du corps devra être dans le grade de la classe exceptionnelle.

Comment est reclassé un collègue promu à la classe exceptionnelle ?

Voir tableau ci-dessous.

Le SNUDI FO réaffirme ses revendications :

- ▶ abandon des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants et du protocole PPCR qui en est à l'origine ;
- ▶ un barème essentiellement basé sur l'ancienneté pour le déroulement de carrière de chaque personnel ;
- ▶ possibilité de revoir à la hausse les appréciations délivrées au 9^{ème} échelon, lors du 3^{ème} rendez-vous de carrière ;
- ▶ augmentation du taux de passage à la hors-classe : possibilité pour tous les collègues d'accéder à l'indice le plus important du grade le plus élevé ;
- ▶ 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 soit 20 % de la valeur du point d'indice. ■

loi Rilhac

Directeurs, adjoints, AESH...
personne n'a intérêt que le projet de loi Rilhac soit voté !
Il doit être abandonné !

C'est un fait : les conditions de travail des directeurs d'école sont aujourd'hui intenable. Le projet de loi Rilhac créant la fonction de directrice ou de directeur d'école voté à l'Assemblée nationale en 1^{ère} lecture le 24 juin 2020, puis au Sénat le 10 mars 2021 est-il de nature à améliorer les choses ? C'est tout le contraire !

Le directeur prendra en charge des missions des IEN, voués à disparaître

Le projet indique que le directeur « bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige. Il dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées. »

Cela signifie que les directeurs d'école vont devoir accomplir des tâches supplémentaires, une partie des missions des IEN étant transférée aux directeurs d'école. Lesquelles ? La loi ne le prévoit pas. Le ministre aura donc les mains libres pour préciser dans ses décrets et circulaires de quelle nature sera cette « délégation de compétences » et cette « autorité fonctionnelle ».

Mais on peut deviner ce que le ministre a en tête suite à la publication de la synthèse des ateliers du Grenelle : « la directrice d'école ou le directeur d'école serait associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels. » « Il serait possible de concilier le mouvement intra départemental avec quelques postes à profil en adéquation avec des projets d'école particuliers et associer le directeur d'école au recrutement. »

La délégation de compétences et l'autorité fonctionnelle mises en place par le projet de loi Rilhac sont donc des outils qui pourront permettre au ministre d'avancer vers son objectif : créer des directeurs supérieurs hiérarchiques chargés d'évaluer voire de recruter leurs collègues !

Ça tombe bien, le ministre entend supprimer le corps d'IEN dès 2022 en le fusionnant avec celui des IA-IPR du 2nd degré et en restreignant leurs tâches à l'accompagnement pédagogique !

Avant même la promulgation de la loi, le ministre et ses représentants n'avancent-ils déjà pas en ce sens ?

Est-ce un hasard si de plus en plus de postes de directeurs sont fléchés, permettant aux IA-DASEN de choisir les directeurs en dehors de tout critère de barème ?

Est-ce un hasard si, avec la mise en place des PIAL, on exige de certains directeurs qu'ils changent eux-mêmes les AESH d'affectation, qu'ils donnent leur avis sur leurs demandes d'autorisation d'absence ?

Un directeur toujours plus soumis aux élus locaux et un bouleversement du fonctionnement de l'école publique

Le projet de loi précise aussi que « Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre. »

Ainsi, le conseil d'école, où siègent les élus locaux, où les enseignants sont minoritaires, pourrait désormais prendre des décisions ! Jusqu'où pourraient aller ces décisions ? La loi ne le précise pas ; là aussi, le ministre Blanquer aura les mains libres pour rédiger ses décrets d'application. En tout état de cause, cette disposition soumettra d'autant plus les directeurs d'école à la pression des municipalités !

Mais que dit d'ailleurs le ministre dans la synthèse des ateliers du Grenelle ?

Il confirme qu'il faudrait « Renforcer le conseil d'école comme levier de l'expression du pilotage par l'équipe autour de la directrice, directeur d'école en donnant plus de pouvoir délibératif aux conseils d'école » allant jusqu'à écrire « La gestion d'une enveloppe spécifique pourrait être confiée au conseil d'école, le directeur d'école se voyant ainsi chargé du respect des décisions prises par le conseil. »

La volonté du ministre est donc bien de bouleverser la structure et le fonctionnement même de l'école publique !

Prenons position dans nos écoles pour l'abandon de ce projet !

Les dispositions du projet de loi Rilhac posent donc tous les jalons législatifs permettant au ministre de mettre en place des directeurs d'école supérieurs hiérarchiques, soumis à toutes les pressions locales au sein d'écoles devenues autonomes.

Elles ne répondent par ailleurs à aucune des revendications des directeurs d'école en termes d'augmentation des quotités de décharge, d'amélioration indiciaire significative de mise en place d'une aide administrative statutaire !

Personne, ni les directeurs, ni les adjoints, ni les AESH, n'a intérêt à ce que le projet de loi Rilhac ne soit voté.

Le SNUDI-FO en demande l'abandon, avec l'intersyndicale SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education.

Il invite les personnels à exprimer cette exigence sous toutes les formes possibles (motions, courriers...). Le SNUDI-FO continue à proposer aux autres organisations syndicales une initiative nationale pour le retrait du projet de loi Rilhac. ■

